

Fabricant	AGRANA ZUCKER GmbH Josef-Reither-Strasse 21 – 23, A-3430 Tulln																														
Aliments pour animaux / Gamme de produits	<b>Pellets de pulpe de betterave sucrière déshydratée biologique (04.10.08 de la liste positive et 4.1.10 selon VO (UE) n° 68/2013)</b> <b>Produit issu de l'agriculture biologique contrôlée, selon VO (EG) Nr. 834/2007 Contrôlé par Austria Bio Garantie AT-BIO-301</b>																														
description du produit	Sous-produit de l'extraction du jus brut de betterave à sucre (issu de l'agriculture biologique) et constitué de pulpe pressée séchée. Odeur : caractéristique, sans odeur étrangère Diamètre des bouchons : 6-7 mm																														
Informations sur le procédé de fabrication	1) Conseils sur la culture de la betterave jusqu'à la récolte 2) Réception et stockage des betteraves 3) Préparation des betteraves : du lavoir à betteraves aux machines à couper les betteraves 4) Extraction : chauffage à environ 70° C ; désucrage à l'eau chaude (méthode à contre-courant) → pulpe de betterave extraite 5) Pressage (déshydratation mécanique) des cossettes dans les presses bibroches 6) Déshydratation thermique dans un séchoir à bande ou dans des tambours de séchage 7) Granulation des copeaux secs à l'aide de presses à granulés																														
Informations sur la composition	Densité : env. 600 g par litre Teneur en eau : max. 14 % en poids Les valeurs indiquées sont des valeurs indicatives sans engagement et sont sujettes à des fluctuations liées aux matières premières.																														
Composition en substance	<table> <tr><td>Humidité</td><td>13 %</td></tr> <tr><td>Sucres totaux Calculés en saccharose</td><td>5 %</td></tr> <tr><td>Cendres insolubles dans le HCl</td><td>2,5 %</td></tr> <tr><td>Cendres brutes</td><td>6 %</td></tr> <tr><td>Cellulose brute</td><td>18 %</td></tr> <tr><td>Matières grasses brutes</td><td>0,5 %</td></tr> <tr><td>Protéines brutes</td><td>7 %</td></tr> <tr><td>Calcium</td><td>0,9 %</td></tr> <tr><td>Potassium</td><td>0,6 %</td></tr> <tr><td>Phosphore</td><td>0,1 %</td></tr> <tr><td>Magnésium</td><td>0,3 %</td></tr> <tr><td>Sodium</td><td>0,1 %</td></tr> <tr><td>Matières extractibles exemptes d'azote</td><td>56 %</td></tr> <tr><td>Énergie convertible (bovins)</td><td>10 MJ/kg</td></tr> <tr><td>Energie net en vache laitière (VL)</td><td>6,3 MJ/kg</td></tr> </table>	Humidité	13 %	Sucres totaux Calculés en saccharose	5 %	Cendres insolubles dans le HCl	2,5 %	Cendres brutes	6 %	Cellulose brute	18 %	Matières grasses brutes	0,5 %	Protéines brutes	7 %	Calcium	0,9 %	Potassium	0,6 %	Phosphore	0,1 %	Magnésium	0,3 %	Sodium	0,1 %	Matières extractibles exemptes d'azote	56 %	Énergie convertible (bovins)	10 MJ/kg	Energie net en vache laitière (VL)	6,3 MJ/kg
Humidité	13 %																														
Sucres totaux Calculés en saccharose	5 %																														
Cendres insolubles dans le HCl	2,5 %																														
Cendres brutes	6 %																														
Cellulose brute	18 %																														
Matières grasses brutes	0,5 %																														
Protéines brutes	7 %																														
Calcium	0,9 %																														
Potassium	0,6 %																														
Phosphore	0,1 %																														
Magnésium	0,3 %																														
Sodium	0,1 %																														
Matières extractibles exemptes d'azote	56 %																														
Énergie convertible (bovins)	10 MJ/kg																														
Energie net en vache laitière (VL)	6,3 MJ/kg																														
Substances indésirables dans le cadre de l'autocontrôle axé sur les risques	Le respect des valeurs limites applicables conformément à l'ordonnance sur les aliments pour animaux 2010, au Journal officiel fédéral II no 316/2010, tel que modifié, et à la directive européenne 2002/32/CE, telle que modifiée, est contrôlé au cours d'une campagne d'analyse.																														
Informations sur la durée de conservation, le stockage et le transport	Stockage au frais et au sec (humidité relative max. 75%) : min. 12 mois Livraison : en vrac																														
Domaine d'application et utilisation	Pour tous les ruminants ; conditionnellement aussi pour les chevaux et les truies reproductrices. Dans le cas des chevaux, les granulés de pulpe de betterave sucrière biologique doivent être suffisamment gonflés d'eau avant l'alimentation.																														
Consignes de sécurité	Les granulés de pulpe de betterave biologique sont biodégradables et ne nécessitent aucune précaution particulière de sécurité lors de la manipulation et du transport.																														
Code de tarif douanier: 2303 2010	Certification GMP+ -																														
L'article correspond à l'ordonnance sur les aliments pour animaux 2010, BGBl. II n° 316/2010 telle que modifiée et aux dispositions légales en vigueur en Autriche et dans l'Union européenne.																															
Toutes les informations et références sont basées sur nos recherches et doivent être considérées comme des recommandations et suggestions générales. Nous recommandons en outre de tester l'adéquation de nos produits à vos formulations.																															
<b>Distribution : BAGeno Raiffeisen eG</b> Zaisenmühlstraße 6 - 97980 Bad Mergentheim - Telefon 07931 9736-0 - <a href="mailto:info@bageno.de">info@bageno.de</a> Tribunal du registre du commerce : Amtsgericht Ulm, D. 89073 - N° 680128 - UID: DE 144752649 - Certifié par Kiwa BCS DE-ÖKO-001																															